

## Textes sur l'euthanasie pour le bulletin paroissial

### 1. Le don de la vie

La vie nous est donnée par Dieu gratuitement. C'est le fait qu'elle vient de Dieu qui donne son prix à la vie. La valeur de notre vie ne dépend pas de facteurs externes comme les biens que nous pouvons acquérir, les habiletés que nous développons ou nos exploits physiques. La vie est le don le plus précieux que nous recevons de Dieu et, à ce titre, elle a droit à tout notre respect et à tous nos soins. Voilà pourquoi nous ne pouvons fermer les yeux sur des gestes qui portent atteinte à la vie, à un moment ou l'autre. Comme le relevait Jean-Paul II dans *Evangelium Vitae* (L'Évangile de la vie, 1995):

En un temps où l'on proclame solennellement les droits inviolables de la personne et où l'on affirme publiquement la valeur de la vie, le droit à la vie lui-même est pratiquement dénié et violé, spécialement à ces moments les plus significatifs de l'existence que sont la naissance et la mort.

### 2. La fin de la vie

La vie de tout être humain arrive un jour à son terme. Les catholiques ont pour tradition de prier pour une « bonne mort ». Cette prière a un double objet. Le premier, c'est de mourir en état de grâce et d'obtenir le salut éternel. Le second, c'est que les circonstances physiques de la mort la rendent paisible et consolante. L'enseignement de l'Église reprend ces deux dimensions. L'Église offre le ministère des sacrements en réponse à nos besoins spirituels. Et les soins palliatifs sont là pour répondre à notre besoin de soulagement physique et psychologique quand la maladie se fait douleur et souffrance. En général on ne doit interrompre l'alimentation, l'hydratation et la chaleur, mais il faut se rappeler que l'Église respecte le choix du malade qui veut renoncer à un traitement invasif, inefficace et excessivement pénible. Le savoir médical, appliqué correctement, peut assurer un mort paisible; cela devrait nous rassurer.

L'attention et le soin seront accordés aux mourants pour les aider à vivre leurs derniers moments dans la dignité et la paix. » (*Le Catéchisme de l'Église catholique*, N° 2299.)

### 3. La réaction humaine à la douleur et à la souffrance

L'être humain fait l'expérience de la joie mais aussi celle de la douleur et de la souffrance, qu'elle soit affective, psychologique ou physique. Nous nous réunissons pour célébrer nos joies mais nous sommes aussi appelés à partager ce qui nous fait mal en témoignant de la compassion à ceux et celles qui souffrent. Certains pensent, à tort, que l'euthanasie et le suicide assisté sont des marques de « compassion » parce qu'ils mettent un terme aux souffrances de l'autre. En réalité, nous sommes plutôt appelés à témoigner une véritable compassion en atténuant la souffrance, en assistant les personnes qui souffrent et en consolant les affligés. C'est à chacune des étapes de leur vie que nous devons accompagner nos sœurs et frères humains.

On doit dire de l'euthanasie qu'elle est une *fausse pitié*, et plus encore une inquiétante «perversion» de la pitié: en effet, la vraie «compassion» rend solidaire de la souffrance d'autrui, mais elle ne supprime pas celui dont on ne peut supporter la souffrance. (Jean-Paul II, *Evangelium Vitae* -- L'Évangile de la vie, 1995)

### 4. Les soins en phase terminale

Les catholiques sont appelés à respecter et à protéger la vie, la leur et celle des autres, depuis le moment de la conception jusqu'à celui de la mort naturelle. Aux personnes proche de la mort nous devons fournir des soins physiques et spirituels. Elles ont droit au ministère du prêtre et aux sacrements appropriés. Sur le plan physique, elles doivent recevoir l'alimentation, l'hydratation et les soins de confort physique. Cependant, elles peuvent refuser un traitement qui risque de les accabler sans donner de résultats positifs. De même, on a le droit d'administrer un médicament pour soulager la douleur même s'il peut avoir pour effet secondaire non recherché d'accélérer le décès.